

## CENTRE PRÉVENTION

Déclaration d'activité enregistrée :

- sous le n°24.45.01949.45

- auprès du Préfet de la Région Centre

Organisme autorisé à dispenser

ces actions de formation par arrêté préfectoral

en date du 4 février 2019

☎ 06.71.00.71.95

✉ [centre.prevention@free.fr](mailto:centre.prevention@free.fr)

# Comité Social et Economique : Formation Santé, Sécurité et Conditions de Travail

## ► Formation Renouvelée

**Public concerné :** Membres (titulaires, suppléants, invités, ...) d'un Comité Social et Economique (C.S.E.) et/ou d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (C.S.S.C.T.), ayant déjà accompli un mandat, référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

## OBJECTIFS

La formation a pour objectifs d'**actualiser ses connaissances** et de **se perfectionner**, afin :

- ☞ **D'accroître** son aptitude à **déceler et à mesurer les risques professionnels** et sa capacité d'**analyser les conditions de travail**
- ☞ **De développer** ses capacités à **mettre en œuvre les méthodes et procédés** pour :
  - **prévenir les risques** (aspect théorique et pratique) en tenant compte des caractéristiques de la branche professionnelle, ainsi que de l'Entreprise des participants concernés
  - **améliorer les conditions de travail**
  - **participer à la démarche globale de prévention des risques** de l'entreprise
- ☞ **De renforcer le rôle** propre des bénéficiaires de la formation, au sein de l'Entreprise

## PROGRAMME

(à adapter en fonction de la durée de la formation et de(s) la branche(s) professionnelle(s) des participants)

- ☞ **Bilan des actions menées au sein du(des) C.S.E. et/ou C.S.S.C.T.**
- ☞ **Rappels et actualisation des connaissances**
  - Le Comité Social et Economique
  - Information sur quelques nouvelles missions complémentaires du C.S.E.
  - Accident du travail et maladie professionnelle
  - Principes de responsabilité en matière d'accident du travail
- ☞ **Perfectionnement dans l'analyse d'un accident du travail, d'un incident, d'une maladie professionnelle**
  - La méthode d'analyse par arbre des causes (rappels et études de cas)
  - Le recueil des informations et ses difficultés
- ☞ **Prévention : principes généraux**
- ☞ **Perfectionnement dans l'évaluation des risques et l'analyse des conditions de travail**
  - Actualisation des connaissances / risques présents dans l'Entreprise
  - Apports de notions complémentaires (conception et aménagements de postes de travail, principes d'analyse des conditions de travail)
  - Etudes de cas (évaluation des risques et/ou analyse des conditions de travail)
- ☞ **Entreprise Utilisatrice et entreprise extérieure**
  - Apports réglementaires (opérations de bâtiment, de génie civil, industrielles)
  - Etude de cas (participation à l'établissement d'un plan de prévention)
- ☞ **Réunion du C.S.E. et communication**
  - Techniques de communication, prise de parole, rédaction procès-verbal, ...)
- ☞ **De l'ordre du jour à la politique de prévention et d'amélioration des conditions de travail**

**Durée :** 3 jours (membre d'un Comité Social et Economique)

3 ou 5 jours (membre d'une Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail)

(loi n°2021-1018 du 2 août 2021 applicable à compter du 31 mars 2022)

### Moyens pédagogiques :

- Travail en groupe / sous-groupes / individuel
- Travail sur documents
- Exercices pratiques (analyse accident du travail, ...)
- Etudes de cas (évaluation de risques, ...)
- Mises en situation
- Documents de travail et de synthèse